



---

## NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2023

---



CPAS DE  
**BEAUMONT**

19 DECEMBRE 2022  
CPAS DE BEAUMONT  
Rue de l'Abattoir, 4 à 6500 Beaumont

# LE MOT DU PRÉSIDENT

---

Chères Beaumontaises, Chers Beaumontois,

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Depuis bientôt 4 années, j'ai la chance de « piloter » l'institution CPAS de Beaumont, ainsi que la Crèche « Les P'tits t'chots » et la Maison de Repos « Saint Joseph ». Cela serait impossible sans le dévouement tant des collègues du Conseil et de mon groupe politique que des partenaires « administratifs ». Tout est mis en œuvre afin que toutes et tous puissent vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et que les institutions d'utilité publique mentionnées précédemment puissent accueillir tant les jeunes que les aînés dans les meilleures conditions possibles.

L'opportunité de vous présenter les actualités liées à votre CPAS m'est souvent offerte, que ce soit via les réseaux, via le bulletin communal, lors de nombreuses rencontres (in)formelles ou parfois encore via la presse. Il serait donc inutile d'aborder ici toutes les actions déjà menées et en cours mais nous pouvons néanmoins en mentionner quelques-unes :

- Volonté de créer une nouvelle crèche publique
- Volonté de créer une nouvelle maison de repos publique
- Réponses aux nombreux appels à projets dans les domaines liés notamment à l'aide sociale
- Synergies permanente avec la Ville de Beaumont
- Rigueur budgétaire
- Maintien des nombreux services proposés par votre CPAS
- Politique énergétique volontariste (panneaux photovoltaïques, isolation des bâtiments,...)
- ...

Même si l'optimisme continue de s'imposer, il faut bien reconnaître que les crises successives que nous traversons depuis 3 années ne nous facilitent pas la tâche, notamment sur le plan financier. Ainsi, en cette fin d'année 2022, une contribution financière communale plus

conséquente permettant d'affronter 2023 a dû être accordée à votre CPAS. Nous continuerons à y accorder une attention particulière et, en 2023, à faire de notre mieux !

**Florent Descamps,**

**Président du CPAS de Beaumont depuis 2019.**



# SOMMAIRE

---

- 1- Le Conseil de l'Action Sociale
- 2- Le Bureau Permanent
- 3- Le Comité Spécial du Service Social
- 4- D'autres « organes »
- 5- Le CPAS : organigramme
- 6- Le budget
- 7- Le CPAS à votre service !
- 8- Nos « institutions »
  - Le CPAS : des locaux adaptés
  - La crèche : « complet » !
  - Le home : convivialité.
- 9- Quelques chiffres...

# 1

## LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Notre CPAS est administré par un Conseil et les sièges sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges obtenus par ces derniers au sein du Conseil communal. Pour une entité de moins de 10 000 habitants, il s'agit de 9 personnes comme le précise la loi.

- Florent DESCAMPS – Président (ICI)
- Sylvie BAIL (ICI)
- Fanny DE ROECK (UNI)
- Florine DEVERGNIES (Société civile)
- Olivier DUPUIS (ICI)
- Valérie GAUTHIER (ICI)
- Frédérique GODART (ICI)
- Damien LALOYAUX (ICI)
- Cédric SEVRIN (ARC)

Concernant le statut des mandataires, il est utile de noter que le traitement du président du CPAS est fixé par la loi : il est identique à celui des échevins de sa commune, ce qui correspond à 60% du traitement du bourgmestre. Aussi, le conseil de l'action sociale accorde des jetons de présence à ses membres pour la participation à certaines réunions.

# 2

## – LE BUREAU PERMANENT

Comme l'impose la loi, le Bureau Permanent (BP) du CPAS de Beaumont se compose de trois personnes :

- Florent DESCAMPS (Président - membre d'office)
- Valérie GAUTHIER
- Olivier DUPUIS

Nous nous réunissons dès que cela est nécessaire et au moins une fois par mois. Nous y abordons le volet « finances ».

# 3

## – LE COMITÉ SPÉCIAL DU SERVICE SOCIAL

Comme l'impose la loi, le Comité Spécial du Service Social (CSSS) se compose d'au moins trois personnes. Dans un souci de « bonne gouvernance » et afin de réaliser quelques petites économies, nous avons fait le choix de limiter le nombre de membres du CSSS. Nous nous réunissons tous les 15 jours afin d'analyser l'ensemble des demandes faites par les personnes aidées par notre Centre.

- Florent DESCAMPS (Président – membre d'office)
- Frédérique GODART
- Sylvie BAIL

### **1) LA COMMISSION BUDGÉTAIRE**

Comme l'impose la loi, la commission budgétaire est composée du Président, du Directeur général, du Directeur financier faisant fonction et d'un membre du BP. Elle s'est déroulée le 12 décembre 2022 afin d'aborder le projet de budget 2023. Grâce à une collaboration préalable fructueuse, ce projet de budget a reçu un avis de légalité favorable du directeur financier faisant fonction.

### **2) LE COMITÉ DE VÉRIFICATION DE CAISSE**

Les caisses du CPAS doivent être régulièrement vérifiées. Cette opération est réalisée par deux conseillers de l'action sociale. Il se chargent de la vérification des entrées et sorties caisses gérées par le DF ff. Je remercie les membres du Conseil qui acceptent d'y consacrer du temps.

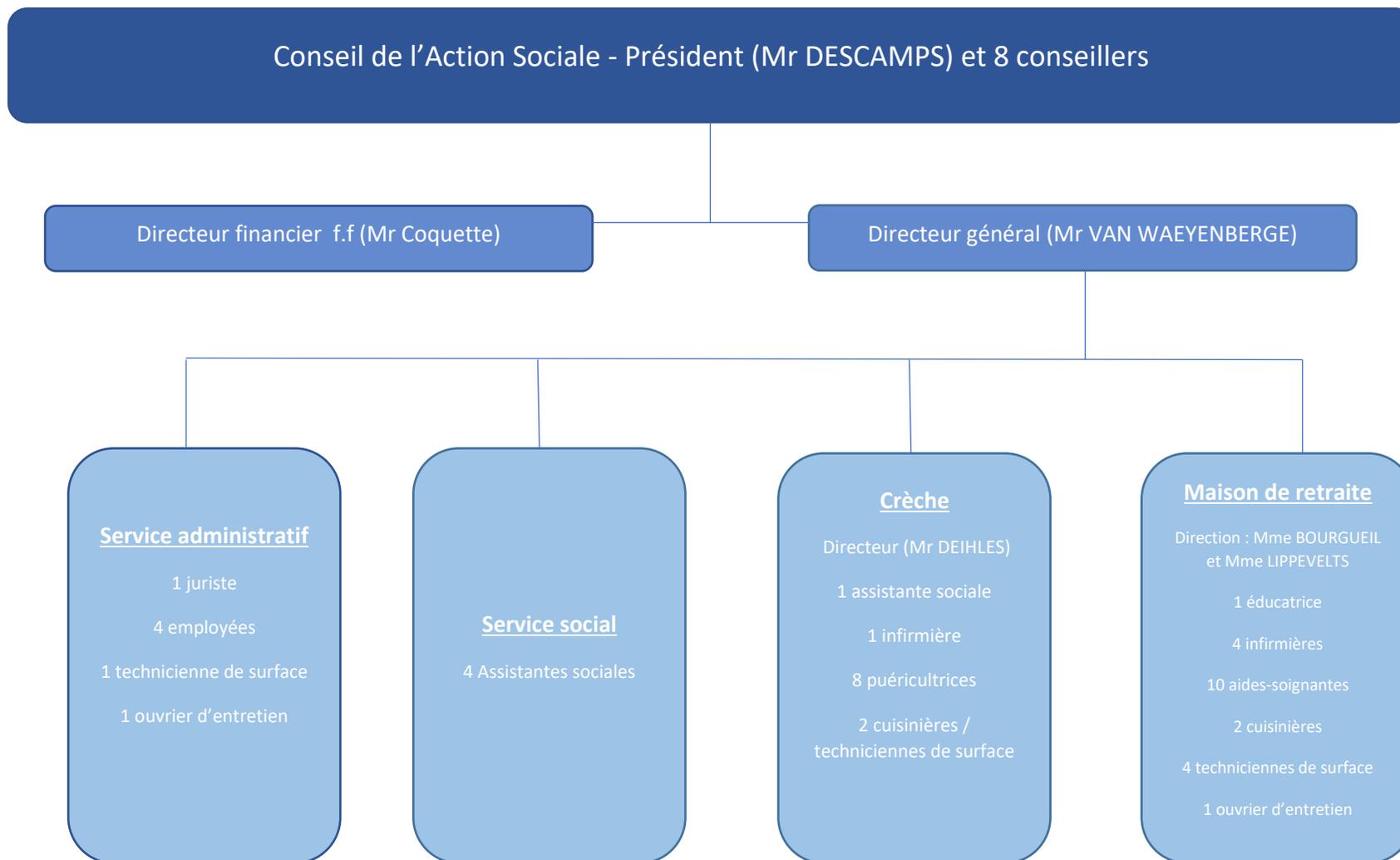
### **3) LE COMITÉ CONCERTATION VILLE – CPAS**

Bien évidemment, les fonctions de la commune et du CPAS ne sont pas concurrentes mais complémentaires. Pour harmoniser et coordonner leurs actions, la commune et le CPAS se concertent au sein d'un comité de concertation. Cette concertation a lieu au moins tous les trois mois entre une délégation du conseil communal et une délégation du conseil de l'action sociale.

A titre d'information complémentaire, le Président assiste aux collèges hebdomadaires où sont abordés de nombreux points spécifiques au CPAS. Des synergies sont développées entre ces deux institutions et cela continuera !

# 5

## – LE CPAS : ORGANIGRAMME



# 6

## – LE BUDGET

Le budget *ordinaire* concerne les dépenses courantes comme les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel, d'aide sociale, relatives à la dette ... ainsi que les recettes liées à ces catégories (subsides ou remboursements des différents niveaux de pouvoirs, dotation communale, participation des bénéficiaires, récupération auprès des débiteurs d'aliments, etc.).

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Médiation de dettes</b>	35.626,64 €	5.896,62 €
<b>Aide sociale</b>	1.615.727,53 €	1.022.939,07 €
<b>Maison de repos</b>	1.423.770,54 €	1.248.315,35 €
<b>Etablissement pour enfants</b>	486.051,29€	446.277,23 €
<b>Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile</b>	229.004,60 €	222.667,62 €
<b>Réinsertion socioprofessionnelle</b>	525.148,81 €	543.342,68 €
<b>Assurances</b>	15.800,00 €	3.000 €
<b>Administration générale</b>	813.648,49 €	100.351,28 €

La dotation communale pour l'année 2023 s'élève à 1 400 000 € et le montant du budget à l'équilibre sera ainsi de 5 895 780, 69 €.

Le budget *extraordinaire* concerne quant à lui les dépenses non récurrentes. Pour le budget 2023, les dépenses extraordinaires sont plus importantes que précédemment étant donné la transformation après rénovation de nos garages.

# 7

## — LE CPAS À VOTRE SERVICE !

Différentes formes d'aides à destination des citoyens rencontrant certaines difficultés existent :

**aide financière** : revenu d'intégration, avances, primes, interventions sur des factures d'énergie, guidance budgétaire etc.

**aide en nature** : repas, vêtements, transports en commun, taxi social etc. ;

**aide médicale** : intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques, aide médicale urgente, etc.

**aide socioprofessionnelle** : aide dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, boutique sociale, article 60 et 61 etc.

**aide familiale** : auxiliaire familial, maison d'accueil, accueil des enfants, aide-ménagère, etc.

RÉINSERTION

FONDS GAZ

AIDE SOCIALE

FONDS SOCIAL MAZOUT

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

AIDES URGENTES

FONDS SOCIAL DE L'EAU

**NOS MISSIONS**

ILA

SERVICE DE MÉDIATION DE DETTE

DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PRIVÉES

FONDS ÉLECTRICITÉ

SERVICE DE GUIDANCE BUDGÉTAIRE

SYNERGIES

TAXI SOCIAL

## I. LE CPAS : NE LAISSER PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN...



<b>Directeur général</b>	Van Waeyenberge Bertrand
<b>Directrice financière</b>	Godart Monique (en titre mais remplacée par Jérôme Coquette)
<b>Employée d'administration</b>	Lagrace Fabienne
<b>Employée d'administration</b>	Lejeune Christelle
<b>Employée d'administration</b>	Wardenier Corinne
<b>Juriste / Méd. de dettes</b>	Cleerebaut Joséphine
<b>Employée d'administration</b>	Gallet Elisabeth
<b>Entretien des locaux</b>	Colmont Thérèse
<b>Assistante sociale</b>	Christine Dardenne (en titre mais remplacée par Paquie Emilie)
<b>Assistante sociale</b>	Docquier Sandrinne
<b>Assistante sociale</b>	Derenne Messaline
<b>Assistante sociale</b>	Fragapane Elodie
<b>Ouvrier d'entretien</b>	Luc Labilloy
<b>+ personnel « article 60 » (entretien, taxi social)</b>	

## **2. LA CRÈCHE : ENCORE ET TOUJOURS « COMPLET » MAIS EN ATTENTE D'UNE BONNE NOUVELLE !**

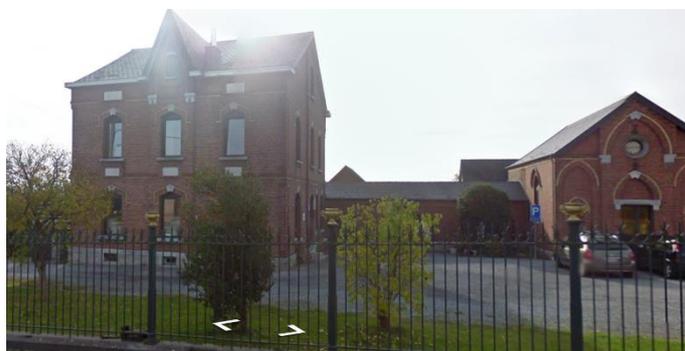
<b>Directeur</b>	Deihles Christophe
<b>Infirmière</b>	Piette Anne – Aurore Lecron
<b>Puéricultrice</b>	Binamé Catherine
<b>Puéricultrice</b>	De Foor Nathalie
<b>Puéricultrice</b>	Laudelout Aricia
<b>Puéricultrice</b>	Quertinmont Shirley
<b>Puéricultrice</b>	Rémant Sabine
<b>Puéricultrice</b>	Vandenavenne Emilie
<b>Puéricultrice</b>	Versadet Eva
<b>Puéricultrice</b>	Kumps Laure
+ personnel « article 60 » (entretien, cuisine)	



## **3. LE HOME : UNE NOUVELLE AVENTURE SE CONSTRUIT !**

<b>Directrice</b>	Van Eylen Anne (en titre mais remplacée par Nancy Bourgueil)
<b>Employée d'administration</b>	Lippevelts Valérie
<b>Infirmière</b>	Vanhulle Frédérique
<b>Infirmière</b>	Ringuet Sabine
<b>Infirmière</b>	Toth Yolande
<b>Infirmière</b>	Cherton Christina
<b>Infirmière</b>	Deflandre Nathalie
<b>Aide-soignante</b>	Colinet Huguette
<b>Aide-soignante</b>	Lagrace Julie
<b>Aide-soignante</b>	Mourue Annie

<b>Aide-soignante</b>	Préaux Coralie
<b>Aide-soignante</b>	Guiot Kelly
<b>Aide-soignante</b>	Pouillon Noémie
<b>Aide-soignante</b>	Royez Sophie
<b>Aide-soignante</b>	Piot Isabelle
<b>Garde de nuit</b>	Bernard Guy-Noël
<b>Garde de nuit</b>	Massy Miguel
<b>Garde de nuit</b>	Robert Maryse
<b>Cuisinière</b>	Vandavelde Sarah
<b>Cuisinière</b>	Canard Charlotte
<b>Aide-cuisine</b>	Bortels Christine
<b>Aide-cuisine / nettoyage</b>	Sapart Laetitia
<b>Ouvrier d'entretien</b>	Gérard Philippe
<b>Educatrice</b>	Van Eylen Nathalie
+ personnel « article 60 » (entretien, cuisine,...)	



**I. TABLEAU 1 : VUE D'ENSEMBLE**

Caractéristiques générales du CPAS	2016	2018	2022
Population au 1 <sup>er</sup> janvier	7057	7129	7190
Personnel : cadre définitif	8	8	7
Personnel : cadre temporaire et APE	38	38	39
Travailleurs sociaux	5	5	5
Maison de repos pour personnes âgées	33 lits	33 lits	33 lits mais accord de principe pour 104 lits et 13 lits courts séjour.
Aides-familiales et aides-séniors	18.210 hrs	27.945 hrs	23.500 hrs
Repas à domicile	2.615 repas	2.305 repas	1.800 repas

**2. TABLEAU 2 : NOMBRE DE PERSONNES QUI REÇOIVENT UN « RIS »**

Janvier 2011	62
Janvier 2012	68
Janvier 2013	78
Janvier 2014	69
Janvier 2015	70
Janvier 2016	91

Janvier 2017	87
Janvier 2018	109
Janvier 2019	94
Janvier 2020	91
Janvier 2021	105
Janvier 2022	73
Décembre 2022	72

### **3. TABLEAU 3 : NOMBRE D'ARTICLES 60**

Janvier 2018	14
Juillet 2018	18
Janvier 2019	20
Janvier 2020	16
Janvier 2021	14
Janvier 2022	17

Comme expliqué précédemment, le CPAS peut fournir différents types d'aide sociale. Cette aide peut prendre la forme d'une mise à l'emploi. Le contrat « article 60 / 61 » est un outil généralement efficace permettant de proposer un emploi rémunéré à un certain nombre de nos allocataires. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée (qui varie suivant la durée nécessaire pour avoir droit aux allocations de chômage).

Réinsérer le plus grand nombre d'allocataires possible sur le marché de l'emploi : une priorité !